



Site classé

Date de protection : 22 août 2013 ~ Superficie : 4,3 ha

Parcs de l'Abiétinée et de la Cure d'air Trianon

Commune de Malzéville

Situé sur les hauteurs de Malzéville, le Parc de l'Abiétinée est né de la passion de plusieurs hommes, botanistes et paysagistes, à la fin du XIX^{ème} siècle.



En 1902, Emile KRONBERG et Eugène SCHOTT fondent la "Société des belles plantes", dans le but de propager le goût des beaux végétaux rustiques sous le climat lorrain, et notamment les conifères. Ils créent la pépinière de l'Abiétinée, qui recèlera une importante collection de résineux forestiers et d'ornement, ainsi que des arbres rares ou remarquables. Le conservateur du parc, Victor DIDIER, s'inscrit dans l'esprit de l'École de Nancy dont le chef de file, Emile GALLÉ, établit le lien entre les arts décoratifs et l'art des jardins. L'Abiétinée est alors, au-delà de son intérêt scientifique, une source d'inspiration pour les artistes du courant Art Nouveau.

classés "monument historique" en 1989, demeurent visibles.

Laissé à l'abandon depuis de nombreuses années, le parc de l'Abiétinée recèle encore de beaux spécimens végétaux. Sa mise en valeur est un objectif qui demandera plusieurs années.

A proximité immédiate du parc, la Cure d'Air Trianon était une guinguette de style Art Nouveau, comprenant une brasserie et une piste de danse. La structure métallique et quelques vitraux,



Grille, pavillon et gloriette à l'entrée du parc de l'Abiétinée



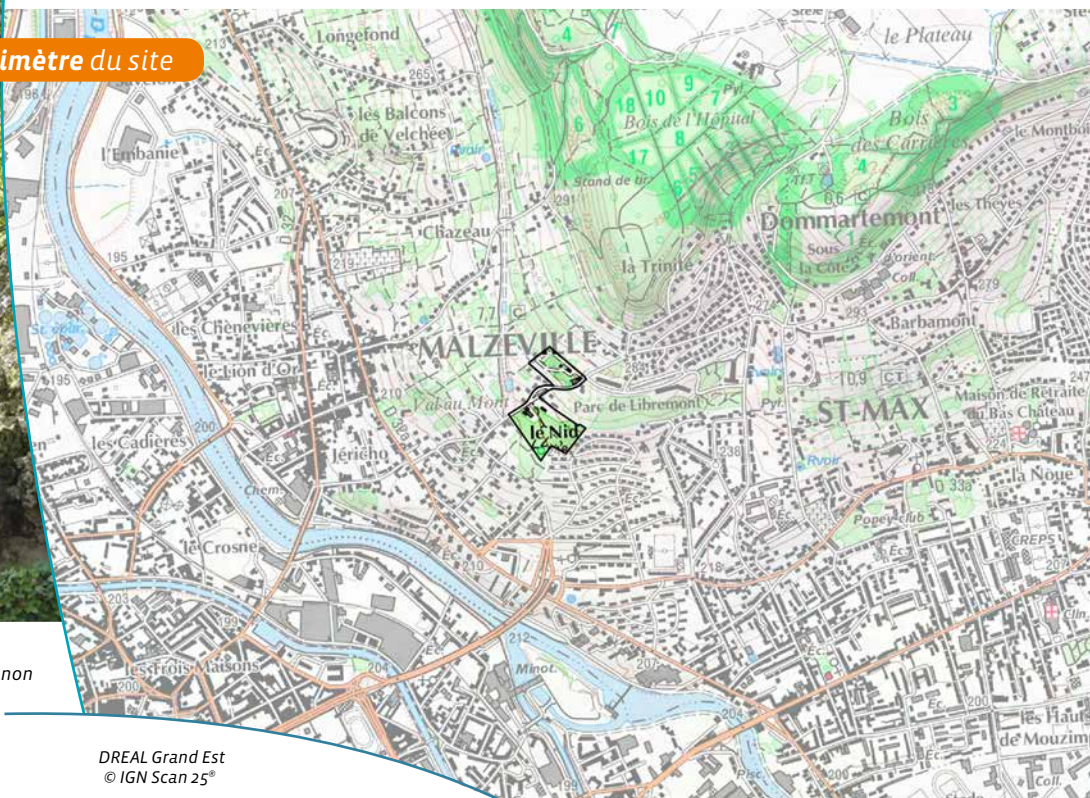
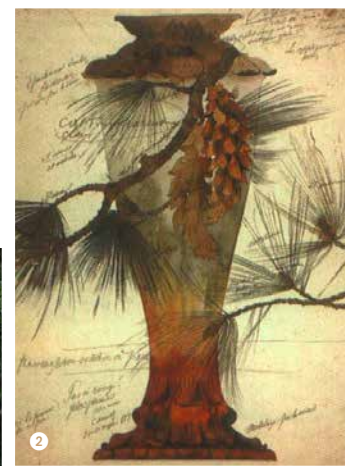
Vases sur la terrasse de la cure d'air Trianon

Critères de classement

→ Artistique, historique



Parcs de l'Abiétinée



1 ~ Carte ancienne représentant la grande salle de la Brasserie de la cure d'air Trionon

2 ~ Vase Emile Gallée

3 ~ Parc de la Cure d'air Trionon

4 ~ Statuaire

DREAL Grand Est
© IGN Scan 25°

Inventaires - Autres mesures de protection

→ Monument historique

Références juridiques

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national, sur la base de critères pittoresques, historiques, scientifiques, artistiques, ou légendaires.

La protection site classé est régie par les [articles L341-1 à L341-22 du code de l'environnement](#). Elle entraîne une servitude sur le bien protégé. Toute modification de l'état ou de l'aspect du site classé doit faire l'objet d'une autorisation spéciale de l'Etat.



Pour plus d'informations

www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr
Rubrique Eau Biodiversité Paysage.

Contact

sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr - 03 87 62 01 63